



AUTRES RECETTES

COLLECTÉES PAR LE GROUPE.

IL EXISTE 3 AUTRES

SOURCES DE FINANCEMENT.

Le « chapeau des traditions »

Il s'agit d'une collecte de fonds effectuée spécialement au mois de novembre, considéré comme le mois des traditions. Ce mois coïncide avec la date de la première réunion d'Alcooliques Anonymes France.

Extrait de « **Ligne de conduite des AA** » (Réf. : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163). En quoi consiste le « **mois de la gratitude** » ? *Plusieurs groupes ont institué le mois de novembre comme une période particulière pour remercier du programme des AA. En 1970, comme extension du « plan anniversaire », la conférence des services généraux a recommandé que « Les comités de région et d'état suppléent aux contributions régulières des groupes en parrainant un mois de la gratitude ».*

L'intégralité de son contenu est destinée aux Services Généraux. Diverses méthodes de collecte de ces fonds spéciaux sont possibles (enveloppes mise à disposition des membres durant le mois de novembre, passage de deux « chapeau », etc.) Le « chapeau de la gratitude » ne devrait pas être une moyenne des contributions normales du mois de novembre, mais un « chapeau » supplémentaire aux contributions régulières.

Souscription anniversaire ou « dollars de sobriété »

Il s'agit, pour le membre qui fête son anniversaire de sobriété continue (abstinence), de montrer sa gratitude en contribuant à la bonne marche des AA dans son ensemble. **En France, la conférence 2008 a voté une recommandation pour la création d'un compte spécifique « dollars de sobriété », dédié exclusivement à la transmission du message.** Il est pratiqué par la coutume, le versement d'un dollar par année de sobriété. (2€, au passage du franc à l'euro) Mais ce n'est qu'une coutume...

Extrait de « **Ligne de conduite des AA** » (Réf. : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163). J'entends toujours parler du « **plan anniversaire** ». Qu'est-ce que c'est ? « *La conférence des services généraux de 1955 a approuvé le « plan anniversaire », par lequel des membres du mouvement envoient un dollar pour chaque année d'abstinence accumulée chez les AA. D'autres utilisent le montant de 3.65\$, un sou par jour (un centime d'euro par jour, un centime d'euro pour une journée d'abstinence, 24h) soit 3.65€ pour chaque année d'abstinence. Certains donnent plus mais le montant ne peut excéder 2 500€ par année.*

Contributions exceptionnelles.

Les Services Généraux acceptent également les contributions individuelles des membres, limitées à l'équivalent de 2 500€ par an.

Les legs testamentaires sont acceptés uniquement de la part de membres AA. Le montant maximum est de 2 500€ par personne, en une seule fois et non à perpétuité.

Les AA n'acceptent pas les contributions de non membres. Lorsque le BSG reçoit une contribution commémorative, le chèque est retourné avec une lettre informant la personne de notre tradition d'autofinancement. Le BSG explique aux non membres l'un des aspects les plus déroutants de notre mouvement.

LA PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE

« Si un groupe veut faire partie de l'ensemble de la structure des services des AA, il désigne un RSG (représentant auprès des services généraux élu pour un mandat de deux ans). Les RSG élisent des membres d'un comité régional et ensemble, ils élisent un délégué régional (trois délégués pour les Pays de la Loire) à la conférence annuelle des services généraux. Cette conférence chez les AA est ce qui ressemble le plus à une forme de gouvernement. Elle émet des opinions sur les politiques importantes des AA, ratifie le choix de certains candidats mis en nomination comme administrateurs du conseil des services généraux et en élit directement d'autres. Cependant, ni la conférence ni le conseil ne peuvent commander quoi que ce soit à aucun membre ni à aucun groupe des AA ». (Extrait de la deuxième tradition)

La conférence est l'assemblée générale de notre association Union Alcooliques Anonymes France (UAAF) qui se tient une fois par an.

Chaque région élit un nombre de délégués à la conférence définit par le nombre de groupe de sa région. (Résolution de la conférence 2012, et document « La région des Pays de la Loire » page 15).

Le montant est de 80€/an/groupe. IL est évident que tous les groupes ne sont pas en mesure de régler une telle somme, mais pour ceux qui le peuvent, cette dépense constitue la première dépense de celles qui doivent être assurées. Elle est généralement envoyée en février par le trésorier de groupe.

En région des Pays de la Loire, le versement de cette participation se fait fin mars, pour une conférence qui se tient le dernier week-end d'avril. (Le trésorier régional d'AA-PDL provisionne cette somme pour fin mars en accord avec l'assemblée régionale).

Conférence 2013 :

Participation financière des groupes à la conférence ; la brochure « la vie du groupe A.A. » nous rappelle que : « La conférence est financée par les groupes au moyen d'un versement spécial. Les groupes, même s'il ne peuvent verser l'intégralité de la contribution demandée, sont heureux de participer de cette façon à l'organisation de la conférence qui est l'émanation de tous les groupes AA ».

Ce versement spécial est fixé depuis quelques années à 80€ par groupe. Même si chaque groupe n'a pas les moyens de participer à hauteur de ce montant, l'ensemble des versements devrait compenser le coût global de la conférence.

Actuellement, et depuis déjà l'an passé, la détermination du CA de réduire avec méthode les frais de structures a engendré une baisse substantielle des frais de conférence, tandis que la participation globale des groupes est restée constante.

Dès lors, il serait logique d'envisager un ajustement de la participation des groupes pour la fixer à 50€ au lieu de 80€.

La commission fiances propose à la conférence, à l'unanimité des présents (9 oui pour 9 votants), le souhait suivant :

Souhait n° 1 : La conférence souhaite que le montant de la participation financière des groupes à l'organisation de la conférence passe de 80€ à 50€, à adresser aux services généraux, de préférence au cours du 1^{er} trimestre.

Souhait approuvé par 63 oui, 2 non et 1 abstention. Pas de 2^{ème} vote, aucun minoritaire n'ayant demandé à s'exprimer.